

**DELIBERATION n° 82-2022****En date du 4 juillet 2022****Portant sur les attributions de subventions
aux associations pour l'année 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 4 Juillet 2022 à 20h00 selon la convocation en date du 24 Juin 2022, sous la présidence de Mr Philippe HENRY, Adjoint au Maire, en l'absence du Maire.

Mr Sébastien PEAUDECERF, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s :

M. Philippe HENRY, M. Jean Luc GARCIA, Adjoint

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme Martine CARRILLO, Mme Régine DE PAIVA, Adjointes.

M. Bernard GLANDUS, Mme Patricia CHABROUX VICENTE, M. Sébastien PEAUDECERF, Mme Hélène TOUCAS, Mme Christelle DESMOULIN, Mme Virginie BASSALER, M. Jean-Philippe NANEIX, M. Brice APPERT, M. André GAILLARD, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Joël GARESTIER, Maire, son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

M. Manuel VERGER, adjoint

M. Patrick SIMON, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Sébastien PEAUDECERF

M. Stéphane GIRARD, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Brice APPERT

Mme Isabelle COUTY, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à Mme Régine DE PAIVA

Mme Emilie TALLET, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à Mme Martine CARRILLO

M. Jérôme BARDEL, Conseiller Municipal, son pouvoir est donné à M. Philippe HENRY

Mme Claude THIBAUT GUILLON, Conseillère Municipale, son pouvoir est donné à M. André GAILLARD

Vu la délibération N° 68-2020 en date du 8 décembre 2020 portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à son Maire –Art. L. 2122-22 et 23 ;

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature à un adjoint M. Philippe HENRY en date du 28 mai 2020 ;

Mme Régine DE PAIVA, Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal pour l'exercice 2022 d'octroyer les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS 2022	
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNE	
Amicale du personnel	2 200 €
Association Club Bel Automne	1000 €
Association communale de chasse agréée (ACCA)	500 €
Association Gymn club Saint-Just-Le-Martel	760 €
Association KM42	490 €
Association Sportive Saint Just (ASSJ)	920 €
Badminton Martellois	770 €
Comice Intercommunal (Aureil, Feytiat, Panazol, St Just)	500 €
Comité des Fêtes	500 €

FNACA Fédération National des Anciens Combattants d'Algérie	200 €
Handball Club Martellois	680 €
Just à Vélo	490 €
La Compagnie de l'Hippocampe	150 €
Les Ailes Martelloises	130 €
MECAN'X	200 €
Passion Danse Saint Just Le Martel	680 €
Saint Just Culture Loisirs	1930 €
Sporting Basket Club	610 €
Tennis Club Aureil St Just Eyjeaux	540 €
Union Fédérale limousine des anciens combattants section St Just	420 €
VolleyBall Club Martellois	130 €
USEP	6000 €
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
FNATH (accident de la vie) Section Panazol	160 €
Ligue nationale contre le cancer comité départemental (HV)	50 €
Prévention routière	50 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE	
Association KM42 pour le Trail	1000 €
ASSJ Ecole de Foot	600 €
Just à Côté	300 €
Théo ROY participation 4L Trophy	100 €

Le total général s'élève à 22 060 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la Majorité :

DECIDE

Article 1 :

D'octroyer, pour l'exercice 2022, les subventions aux associations selon le tableau présenté ci-dessus.

Article 2 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes pour	18
Vote contre	0
Abstention	3



Transmis au représentant de l'Etat le : 13 juillet 2022

Publié le : 13 juillet 2022

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 4 juillet 2022

L'Adjoint au Maire,

Philippe HENRY

